

Un contrat adapté aux voyageurs malades

- ✓ Votre maladie est connue, votre médecin vous autorise à voyager, votre état s'aggrave avant le départ, vous annulez, vous êtes remboursé, votre état s'aggrave pendant votre séjour, vous êtes pris en charge
- ✓ Un membre de votre famille est atteint d'une maladie, son état s'aggrave pendant votre séjour, nous organisons votre retour

Tableau des garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE

ANNULATION « Tout Sauf »

↳ Franchise

- 8 000 € / personne et 40 000 € / événement
- 20 % du prix du voyage avec un minimum par personne de 150 € pour les forfaits et 75 € pour les vols secs. En cas de décès, maladie ou accident grave, la franchise est de 3 % du prix du voyage avec un minimum par personne de 15 €

BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

- Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport
- Dont objets de valeur
- Dont objets acquis en cours de voyage
- ↳ Franchise
- Retard de livraison des bagages > 24 heures (sur vol aller uniquement)
- Vol des pièces d'identité

- 3 500 € / personne et 15 000 € / événement
- 40 % du montant maximum garanti
- 25 % du montant maximum garanti
- 50 € / personne
- 150 € / personne
- 150 € / personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement médical
- Rapatriement d'un accompagnant
- Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche
- Présence d'un proche si hospitalisation de + de 7 jours
- Séjour à l'hôtel d'un proche si hospitalisation de + de 7 jours
- Prolongation de séjour de l'assuré et d'une personne
- Rapatriement du corps
- Frais funéraires
- Retour des membres de la famille
- Retour anticipé
- Assistance juridique à l'étranger
- Avance de caution pénale à l'étranger
- Avance de fonds
- Frais de recherche, de secours
- Maximum par événement

- Frais réels
- Billet retour simple
- 100 € / nuit (maximum 10 nuitées)
- Billet aller retour
- 100 € / nuit (maximum 10 nuitées)
- 100 € / personne / nuit (maximum 10 nuitées)
- Frais réels
- 3 000 €
- Billet retour simple
- Billet retour simple
- 12 000 € / personne
- 15 000 € / personne
- 2 500 € / personne
- 1 500 € / personne et 8 000 € / événement
- 400 000 € en frais médicaux et 800 000 € en assistance

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER

- Urgences dentaires
- ↳ Franchise frais médicaux

- 150 000 € / personne
- 150 € / personne
- 50 € / personne

INTERRUPTION DE SEJOUR SUITE AU RAPATRIEMENT

- Prestations terrestres non utilisées (hors transport)
- Remboursement maximum
- ↳ Franchise maximum / personne et par événement

- Prorata temporis
- 8 000 € / personne et 40 000 € / événement
- 3 nuitées

RESPONSABILITE CIVILE

- Dommages corporels
- Dommages matériels et immatériels confondus
- ↳ Franchise

- 4 600 000 € / personne
- 46 000 € / personne
- 80 € / personne

RETOUR IMPOSSIBLE

- Frais de prolongation de séjour
- ↳ Franchise
- Prolongation des garanties

- 80 € / personne / nuit (maximum 5 nuitées) et 1 200 € / événement
- 1 nuitée
- 6 jours maximum

Conditions restrictives

Durée maximum du séjour : **90 jours**
 Nombre d'assurés par contrat : **5 personnes maximum**
 Territorialité : **monde entier** (sauf stipulation contraire)

99005 - v09.2012

APRIL international | voyage

110 Avenue de la République, 75545 PARIS Cedex 11 – Tél : 0 891 677 404 (0,225 € TTC/MIN depuis un poste fixe)

www.april-international.com

L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

